

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.

en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs

Numéro 18

concernant la fixation et le paiement du premier dividende dans les 16 fonds supplémentaires visés par le jugement du 21 octobre 2013.

Par jugement du 21 octobre 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg a étendu le paiement du dividende à hauteur de 75 % des actifs réalisés dans chaque fonds aux créanciers d'assurances admis ayant investi dans les fonds intégralement réalisés qui suivent : PRESTIGE GLOBAL STRATEGY LOW RISK, EVOLUTION SECURITY PLAN, DANAE IMMOBILIER, DANAE DYNAMIQUE, OPMSS-2, CARMIGNAC PATRIMOINE, CARMIGNAC INVESTISSEMENT, AMUNDI OBLIGATIONS INTERNATIONALES, AMPLEGEST PROACTIF, TAUX GARANTI, SERENITY DYNAMIQUE, ainsi qu'aux créanciers d'assurances admis ayant investi dans les fonds partiellement réalisés 501000151, 501000155, 501-GL 01, PRESTIGE DYNAMIQUE et PRESTIGE EQUILIBRE.

Ce jugement a précisé qu'avant paiement de ce dividende, les liquidateurs devront faire approuver par le tribunal l'état des créances admises.

Les 61 créances proposées à l'admissibilité au passif par le dépôt de la 3^e liste consultable au greffe durant les dix premiers jours du mois de juillet 2013 ont été définitivement admises au passif de la liquidation le 17 septembre 2013.

Les 144 créances proposées à l'admissibilité au passif par le dépôt de la 4^e liste consultable au greffe durant les dix premiers jours du mois d'octobre 2013 ont été définitivement admises au passif de la liquidation le 21 octobre 2013.

La requête en approbation de l'état des créances admises au passif à la date du 21 octobre 2013 a été exposée à l'audience du 28 octobre 2013. Le prononcé du jugement à rendre sur cette requête a été fixé au 20 novembre 2013.

Le jugement du 21 octobre 2013 est mis en ligne sur le site de la liquidation.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Les liquidateurs

Evelyne KORN

Paul LAPLUME